



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**VOUS N'ARRIVEZ PAS À PAYER
VOTRE AVOCAT, VOTRE COMMISSAIRE
DE JUSTICE, VOTRE NOTAIRE ... ?**

**Vous pouvez peut-être bénéficier
de l'aide juridictionnelle !**



COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Rendez-vous sur :
www.aidejuridictionnelle.justice.fr

Sur ce site, je peux :

- ✓ Vérifier mon éligibilité selon mes ressources ;
- ✓ Effectuer et suivre ma demande d'aide juridictionnelle en ligne à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone ;
- ✓ Enregistrer mes brouillons de demande d'aide juridictionnelle afin de pouvoir y revenir plus tard ;
- ✓ Échanger directement avec le service en charge de mon dossier dans un espace dédié en ligne ;
- ✓ Obtenir ma décision dans un délai de traitement réduit.

**Pour vous aider dans votre démarche,
retrouver le point-justice le plus proche de chez vous :**

 [Justice / Annuaire et contacts / Les point-justice](#)

 30.39 



*Service en ligne en cours de déploiement au sein des tribunaux judiciaires
sur le territoire national.*